



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 3 juillet 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-07-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-02-00

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6322
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6322
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6324
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 20236324
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6324
- 4.1 Proclamation et assermentation : Membre du conseil municipal6324



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.2	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6324
4.3	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 508-2023 « concernant les modalités de publication des avis publics ».....	6325
4.4	Addenda numéro 2 : Contrat du directeur général.....	6325
4.5	Augmentation : Limite des cartes de crédits municipales.....	6326
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6326
5.1	Autorisation de signature : Servitudes relatives aux citernes d'incendies.....	6326
5.2	Demande de prix : Démolition de la citerne 13.....	6327
6.	TRANSPORT.....	6327
6.1	Acceptation d'une offre de service : Préparation des documents relatifs à l'asphaltage du bureau municipal.....	6327
7.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	6328
7.1	Acceptation d'une offre de service : Échantillonneur.....	6328
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	6328
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	6328
9.1	Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : 1122 chemin Royal.....	6328
9.2	Constat d'infraction : 1381 chemin Royal.....	6329
10.	LOISIRS ET CULTURE.....	6330
10.1	Engagement : Camp de jour.....	6330
11.	CORRESPONDANCE.....	6330
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	6330
13.	DIVERS.....	6331
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6331
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6331

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

2023-07-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Proclamation et assermentation : Membre du conseil municipal

2023-07-04-01

Le président d'élection, Monsieur Nicolas St-Gelais, a procédé à la proclamation et à l'assermentation d'un membre du conseil municipal et procède au dépôt desdits formulaires, soit :

Nom	Titre	Date de proclamation	Date d'assermentation
Hugo Lacroix	Conseiller #3	2023-06-23	2023-06-28

Document déposé : 2023-07-04-01

4.2 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2023-07-04-02

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 202 688,76 \$ pour le mois de juin 2023.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 508-2023
« concernant les modalités de publication des avis publics »**

2023-07-04-03

Monsieur Patrick Noël, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement 508-2023 « Règlement sur les modalités de publication des avis publics ».

Conformément à la loi, Monsieur Patrick Noël, conseiller, dépose le projet de Règlement numéro 508-2023 sur les modalités de publication des avis publics (document 2023-07-04-03-01). Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Documents déposés : 2023-07-04-03
2023-07-04-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Addenda numéro 2 : Contrat du directeur général

2023-07-04-04

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans l'employé 02-0007 ont conclu un contrat de travail signé et daté du premier (1er) jour du mois de septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent préciser le paragraphe 5 de l'article 5.1 ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, à signer l'addenda au contrat de travail no 2 conclu avec l'employé 02-0007 (document 2023-07-04-04-01), en retirant le mot « adjoint » à la 3^e phrase du 2^e paragraphe.
2. Les dispositions de l'addenda sont applicables rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Documents déposés : 2023-07-04-04
2023-07-04-04-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-04-05

4.5 **Augmentation : Limite des cartes de crédits municipales**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2022-03-04-05 adopté le 7 mars 2022, le directeur général s'est vu octroyer une carte de crédit avec retrait maximum de 2000 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2022-03-04-05 adopté le 7 mars 2022, la responsable des communications et chargé de projets s'est vu octroyer une carte de crédit avec retrait maximum de 1000 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie depuis 2022 ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver l'augmentation de la limite de crédit applicable à la carte de crédit Mastercard au nom du directeur général pour un montant maximal de 4000 \$.
2. Approuver l'augmentation de la limite de crédit applicable à la carte de crédit Mastercard au nom de la responsable des communications et chargé de projets pour un montant maximal de 2000 \$.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-04-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-07-05-01

5.1 **Autorisation de signature : Servitudes relatives aux citernes d'incendies**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-10-13-01 adopté le 3 octobre 2022 mandatant le directeur général à faire préparer des servitudes sur les terrains où sont situés les citernes incendies ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Approuver le projet de servitude préparé par PME Inter notaires en effectuant la modification suivante au paragraphe b) de l'article 2 : remplacer « où est ou est » par « où est ».
2. Assumer la part du financement de la Municipalité via le surplus non affecté.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-05-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-05-02

5.2 Demande de prix : Démolition de la citerne 13

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la direction générale de procéder à une demande de prix pour la démolition de la citerne numéro 13.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

2023-07-06-01

6.1 Acceptation d'une offre de service : Préparation des documents relatifs à l'asphaltage du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir proposition pour les services de rédaction de documents d'appel d'offres afin de procéder aux travaux d'asphaltage du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage doivent être réalisés d'ici au 31 mai 2024 selon les modalités du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) servant à financer les travaux ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de Techni-Consultants afin de rédiger les appels d'offres nécessaires à la réfection du stationnement municipal (réalisation de travaux et services d'un surveillant).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Affecter toute aide financière à la diminution de la dépense à assumer par la Municipalité.
3. Assumer la part du financement de la Municipalité via le surplus non affecté.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d'une offre de service : Échantillonneur

2023-07-07-01

CONSIDÉRANT la demande de prix acheminé à différents fournisseurs afin de remplacer l'échantillonneur nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'assainissement des eaux ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver l'offre de service préparé par Geneq inc. daté du 12 juin 2023 d'un montant de 5180 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de l'échantillonneur nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'assainissement.
2. Affecter toute aide financière à la diminution de la dépense à assumer par la Municipalité.
3. Assumer la part du financement de la Municipalité via le surplus « assainissement ».
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : 1122 chemin Royal

2023-07-09-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) déposé à la Municipalité le 6 juin 2023 concernant l'immeuble sis au 1122 chemin Royal ;

CONSIDÉRANT QUE, pour être recevable par la CPTAQ, toute demande d'autorisation doit avoir reçu un avis de conformité au règlement de zonage de la municipalité locale ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au règlement municipal ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de Magella Plante considérant que le projet n'a aucun effet négatif sur l'agriculture.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au requérant, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-09-02

9.2 Constat d'infraction : 1381 chemin Royal

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire de l'adresse 1381 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-09-02



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Engagement : Camp de jour

2023-07-10-01

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « moniteur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un dernier poste au camp de jour pour l'été 2023 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'embauche de Amy Lavoie à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 6.
2. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
3. Autoriser cette embauche sous conditions d'un nombre suffisant d'inscriptions au camp de jour (clientèle régulière et clientèle avec des besoins particuliers).
4. Assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-07-10-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2023-07-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juin 2023 est déposée.

Document déposé : 2023-07-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-07-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-07-14-00

À 20 h 31, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 40. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

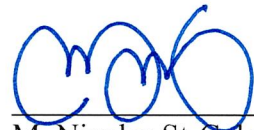
ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. De lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.